

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Nombre de Conseillers Présents : 11
Nombre de Procurations : 6
Nombre de suffrages exprimés : 17
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 58

VOTES : Contre : 0 Pour : 17
Date de convocation : 23 juin 2023

DÉLIBÉRATION N° 5.2

**ADOPTION DE LA CONVENTION DE
PARTENARIAT LOCAL DANS LE CADRE
DE L'ACCUEIL DE L'ARRIVEE OFFICIELLE
DE LA SOLITAIRE DU FIGARO EN 2023
A PIRIAC-SUR-MER**

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 30 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin, à dix heures et trente minutes, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, en son siège, sous la présidence de Madame Lydia MEIGNEN, Présidente du syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique.

ETAIENT PRESENTS : *Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Christiane VAN-GOETHEM, Séverine MARCHAND, Claude CAUDAL, Jean MONTAVILLE, André BOUCHER, Christine LE RIBOTER, Isabelle DELANOY-CORBLIN, délégués titulaires, Jean-François RICARD, délégué suppléant, Didier MARION, représentant*

ETAIENT ABSENTS : *Jean-Luc SECHET, pouvoir à Lydia MEIGNEN, Sylvie GOSLIN, pouvoir à Christiane VAN-GOETHEM, Daniel ELOI, pouvoir à Laurent DUBOST, Patrick HUGUET, Eloïse BOURREAU-GOBIN, pouvoir à Séverine MARCHAND, Jean-Michel BRARD, pouvoir à Jean MONTAVILLE, Didier CADRO, pouvoir à Didier MARION, Michelle QUELLARD, pouvoir à André BOUCHER, Philippe CAILLON supplée par Jean-François RICARD*

Secrétaire de séance : Christiane VAN-GOETHEM



Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 5721-1 et suivants ;
Vu les statuts du Syndicat mixte ;

Entendu le rapport de la Présidente ;

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le



ID : 044-200091007-20230630-2023_6_5_2-DE

Dans le cadre d'un partenariat 2021-2026 conclu entre OC Sport Pen Duick, organisateur général de la course au large La Solitaire du Figaro, et le Département de Loire-Atlantique, organisateur de l'accueil de la course sur son territoire durant cette période, l'arrivée officielle de la 54ème édition de la Solitaire sera organisée sur la commune de Piriac-sur-Mer, du 13 au 17 septembre 2023. Dans ce cadre, un partenariat local est mis en place afin de garantir l'accueil de l'événement nautique selon les modalités établies entre OC Sport Pen Duick et le Département de Loire-Atlantique et d'organiser le déploiement et la promotion de l'ambition nautique et portuaire de la Loire-Atlantique.

Ce partenariat local fait l'objet d'une convention spécifique entre tous les partenaires. Elle définit les termes et les conditions du partenariat local, relatifs à l'organisation de l'accueil de l'Arrivée officielle de la Solitaire du Figaro et des bateaux au port de Piriac-sur-Mer pour l'année 2023. Elle s'articule autour des axes suivants, exposés plus en détail dans le document annexé à la présente délibération :

- Ambition commune des Parties ;
- Répartition des rôles entre celles-ci ;
- Définition des engagements respectifs de chacune d'elles ;

En lien avec le Département, organisateur local, le Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique est mobilisé au titre de son rôle d'autorité concédante, en charge, notamment, de la police portuaire. À ce titre, il exercera, un rôle de police d'exploitation du port, de conservation du domaine public maritime, de police du plan d'eau et des marchandises dangereuses.

Aux côtés de son exploitant du port de Piriac-sur-Mer, Loire-Atlantique Nautisme, Les Ports de Loire-Atlantique sont, en outre, mobilisés pour faire de l'accueil de la Solitaire du Figaro au sein dudit port un événement au service du développement local et de l'identité maritime et portuaire du territoire. Pour cela, Les Ports de Loire-Atlantique s'attachent à promouvoir l'accessibilité de la plaisance à toutes et tous et l'impératif de la durabilité environnementale de cette dernière.

LE COMITÉ SYNDICAL

Après en avoir délibéré :


- **APPROUVE** les dispositions de la convention de partenariat local à signer avec Département de Loire-Atlantique, la Ville de Piriac-sur-Mer, Loire-Atlantique Nautisme et CAP Atlantique, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention de partenariat local

Fait et délibéré à Saint-Nazaire, en séance publique,
le 30 juin 2023

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LA PRÉSIDENTE D
LES PORTS DE PLA
DE LOIRE-

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le
ID : 044-200091007-20230630-2023_6_5_2-DE



Lydia MEIGNEN